



## COMMUNIQUÉ

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## Déjà le retour du printemps et de la collecte hebdomadaire des matières organiques!

## Saint-Hyacinthe, le 10 mars 2025

La venue du printemps annonce le retour de la collecte des bacs bruns à chaque semaine. La Régie profite donc de l'occasion pour rappeler que seuls les résidus alimentaires, les résidus de jardin ainsi que les papiers et cartons très souillés de nourriture sont acceptés au bac brun.

Les matières suivantes ne doivent jamais y être déposées :

- Les sacs et tous autres articles de plastique, même ceux dits compostables ou biodégradables;
- Tous les animaux morts, quels qu'ils soient;
- Les agrégats (roche, pierre, béton ou brique);
- Les matériaux de construction et les morceaux de métal;
- Les branches d'un diamètre de plus de 2,5 cm (1 pouce) et les bûches ;
- Les matières recyclables (contenants, emballages et imprimés);
- Les déchets de toute nature.

Le saviez-vous? Pratiquer l'herbicyclage, en laissant les rognures de gazon sur la pelouse après la tonte permet d'enrichir naturellement votre gazon, de préserver l'humidité du sol, de réduire les besoins d'arrosage et contribue à réduire les gaz à effet de serre (GES) liés au transport des matières organiques. Parce que bien trier c'est important, mais réduire les quantités de matières déposées aux bacs, c'est encore mieux!

Les matières organiques dirigées vers un site d'enfouissement seront susceptibles de produire du biogaz composé de méthane, un GES jusqu'à 25 fois plus puissant que le CO2. La Régie vous rappelle alors l'importance d'un tri de qualité et vous remercie de participer activement à la collecte de matières organiques puisque détourner les matières organiques de l'enfouissement permet de contribuer collectivement à l'amélioration de notre environnement.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Source: Communications RIAM

**450 774-2350** www.riam.guebec